

Service instructeur
Direction des Finances

1^{ère} Commission - N° 2007/II - 1^{re}/09

Service consulté

**COMMUNICATION
GESTION DE LA DETTE DEPARTEMENTALE
EXERCICE 2006**

Résumé : *Communication relative aux opérations financières mises en oeuvre au cours de l'exercice en application de la délégation au Président du Conseil Général en la matière.*

Par délibérations du 14 avril et 18 juin 2004 (rapports n° E9-2004 et 2004/II-501/4), votre Assemblée m'a délégué conformément aux dispositions de l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et en application de la loi démocratie de proximité du 27 février 2002, la réalisation des emprunts et des opérations financières nécessaires à la gestion de la dette départementale.

Conformément à la législation concernée, la présente communication a pour objet de vous informer des actes que j'ai pris chronologiquement dans le cadre de cette délégation, au cours de l'exercice 2006.

Pour mémoire, les recettes réelles d'emprunt inscrites au budget 2006 (chapitre 16) s'élèvent à 70 M€.

I - La gestion de la dette en 2006

1. 08 juin 2006

Décision de souscription d'un emprunt de 10 M€ à taux fixe auprès de DEXIA.

Pour anticiper le risque d'une hausse importante des taux longs prévue par les différents conseillers financiers, Dexia a proposé un financement d'une enveloppe maximum de 17 M€ au taux fixe du marché, sans marge et mobilisable jusqu'au 29 décembre 2006.

Après mise en concurrence de l'offre, le Département a accepté l'offre de DEXIA et a souscrit un financement de 10 M€ au taux fixe de 4,135 % sur 15 ans.
Ce montant a été encaissé le 20 décembre 2006.

2. 04 juillet 2006

Le Département a lancé une consultation auprès de neuf organismes bancaires pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 53,175 M€ destiné au financement de notre participation au TGV RHIN-RHONE à réaliser en plusieurs tirages jusqu'en 2011.

3. 29 septembre 2006

Suite aux différentes offres reçues, le Département a retenu l'offre bonifiée de la CDC pour un montant de 53,175 M€ à taux fixe à réaliser sur 5 ans selon l'échéancier prévisionnel décrit au protocole d'intention pour le financement du TGV Rhin Rhône du 20 février 2006.

<u>Date</u>	<u>Montant</u>	<u>Taux fixe</u>	<u>Durée</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Echéance</u>
20/12/2006	5 000 000,00 €	3,88%	30 ans	constant	annuelle
20/12/2007	12 000 000,00 €	3,92%	30 ans	constant	annuelle
20/12/2008	15 000 000,00 €	3,97%	30 ans	constant	annuelle
20/12/2009	10 000 000,00 €	4,02%	30 ans	constant	annuelle
20/12/2010	11 175 000,00 €	4,06%	30 ans	constant	annuelle

4. 16 Novembre 2006

Réaménagement à taux fixe d'un montant global de 12 799 999,96 €.

Les prêts de la Caisse d'Epargne n° 557 et 558 à taux variable indexés sur l'EURIBOR 3 mois + 0,0495 % sont réaménagés en un seul prêt N° 565.

- Durée du nouveau prêt : 12 ans.
- Nouvelles conditions : Taux fixe classique de 3,90 %.

Au total, le produit annuel d'emprunt souscrit s'élève donc à 15 M€.

II - La gestion de la Trésorerie

Pour réguler la trésorerie la collectivité utilise des prêts revolving pouvant être décaissés en cas de trésorerie excédentaire. Une inscription budgétaire en dépenses et en recettes de 45,5 M€ a été prévue pour cela.

Pour faire face aux besoins de trésorerie le Département réalise des tirages sur les Lignes de Trésorerie. Pour mémoire, lors de la CP du 13 juillet 2006 deux établissements ont été retenus pour leur - Ouverture de crédit - : DEXIA pour 20 M€ et la Société Générale pour 25 M€.

La mise en oeuvre de ces produits de régulation de trésorerie a généré une économie de l'ordre de 1 100 000 €.

III - Offres de réaménagements spontanées

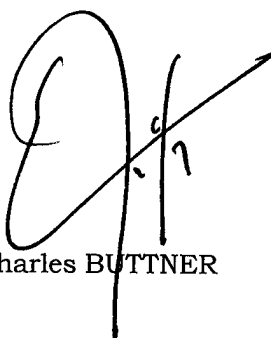
Le Département a reçu cinq offres de réaménagement de prêts vers divers produits structurés à caractère spéculatif ; taux à barrière indexés sur l'inflation, les écarts des CMS (Constant Maturity SWAP) ou sur l'évolution de l'EURIBOR.

L'analyse de ces produits, a démontré que le risque était important, que ces opérations pourraient devenir coûteuses et qu'elles manquaient de clarté en matière de marges bancaires.

Aucun de ces réaménagements n'a été retenu sur l'exercice 2006.

Ces dossiers ont été étudiés en liaison avec le cabinet KLOPPER avec lequel une convention a été passée le 08 février 2006 pour une mission d'assistance technique et de conseil pour la gestion de la Dette départementale.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de cette communication.



Charles BUTTNER